

Pôle Mobilité-Transport
Direction de la Mobilité et des Espaces Publics
Service Suivi du Réseau MET
Affaire suivie par Kévin GERALDES
T. 03 57 88 34 05
kgeraldes@eurometropolemetz.eu
KB/VA

Monsieur Philippe MANZANO Maire de Mécleuves Mairie de Mécleuves 2, rue de la Fontaine Romaine 57245 MECLEUVES

Metz, le 31 mai 2024

OBJET: Prise en charge par l'Eurométropole de Metz du coût de l'abonnement de transports LE MET' pour certains élèves scolarisés en école maternelle

REF: DGASU-DMEP-PMT-MET/2024-05/5617

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI), des enfants de moins de 6 ans résidant sur l'Eurométropole de Metz sont contraints d'emprunter le réseau de transports LE MET' pour se rendre à l'école publique dont ils relèvent selon les règles de l'Education Nationale, lorsque celle-ci se situe dans une commune ou un bourg différent de leur lieu de résidence.

Depuis septembre 2015, ces élèves bénéficient d'un transport gratuit grâce à la création d'un titre de transport spécifique. Ce titre chargé sur une carte SimpliCitéS, nominative par enfant lui permet d'accéder au réseau LE MET' dans la limite de 4 voyages par jour scolaire. Tout élève rattaché à une autre école que celle fixée par les règles de l'Education Nationale sur demande spécifique des parents ne peut bénéficier de cette prise en charge.

Ce dispositif est reconduit pour l'année scolaire 2024-2025. C'est pourquoi, afin de le mettre en place, je vous prie de bien vouloir diffuser aux familles concernées, habitant votre commune, le formulaire de demande, ci-joint, ainsi que les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres de Transport.

Pour toute demande de création d'abonnement ou de renouvellement, les familles devront renvoyer avant le 1^{er} août 2024 par email le(s) formulaire(s) de leur(s) enfant(s) et la photographie du titulaire de la carte (si création) à l'adresse email suivante : poletran@eurometropolemetz.eu

Ces formulaires permettront aux TAMM d'établir les cartes SimpliCitéS des enfants nouvellement abonnés ou de recharger les cartes des enfants déjà abonnés en 2023-2024. En cas de premier abonnement, les familles recevront la carte SimpliCitéS de leur enfant directement à leur domicile avant la rentrée des classes. Quant aux enfants déjà abonnés, après retour de ces formulaires à l'Eurométropole de Metz et traitement par les TAMM, leur carte sera rechargée automatiquement lors de sa première utilisation dans un véhicule du réseau LE MET'.

Je vous remercie pour votre coopération et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation La Vice-Présidente déléguée

Béatrice AGAMENNONE